

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 25 juin 2026

Nombre de membres : • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 16	L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 15 juin 2026	Etaient présents : Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Christine BERNOT, Patrick CHAPEAU, Jean-Claude GUIRAUD, Gérard MAYNADIER (représente Gilles COMBES), Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Alain RICARD et Astrid SEGUIER. Pour la C/C du Haut-Languedoc : Marie-Hélène BONNET (représente André CABROL), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Pierre ESCANDE, Jacqueline GRANIER, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ et Daniel VIDAL. Absents excusés : André CABROL (représenté par Marie-Hélène BONNET), Gilles COMBES (représenté par Gérard MAYNADIER), Didier GAVALDA, Françoise PONS. Brigitte PAILHE-FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-26 – Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet porté par l'association « Les Prés Verts »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Président présente l'association « Les Prés Verts ». Il tient à souligner la belle dynamique autour de l'association. Lors de la dernière Assemblée Générale, une centaine de personnes était présente. Ensuite, Monsieur le Président présente le projet de création d'habitats partagés, en centre-bourg de Viane, porté par cette association. Gorette RAYNAUD, élue de Viane, apporte quelques compléments.

Monsieur le Président présente la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Assemblée. Il précise qu'elle est demandée par l'ANAH (agence nationale de l'habitat) pour l'obtention d'un financement dans le cadre d'un appel à projet.

Monsieur le Président profite de l'occasion pour préciser le rôle de chacun : l'association « Les Prés Verts » est le maître d'ouvrage, autrement dit le porteur de projet. Le PETR des Hautes Terres d'Oc et la Communauté de Communes sont assistants à maîtrise d'ouvrage. Le PETR et la Communauté de Communes accompagnent le porteur de projet. Monsieur le Président précise que cette convention ne comporte aucun engagement financier vis-à-vis du PETR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (annexée à la présente délibération).

D'AUTORISER le Président à signer la présente convention et tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 25 juin 2026.

Le Président,
Daniel VIDAL



La Secrétaire de séance,
Brigitte PAILHE-FERNANDEZ

